

République française  
 Département SOMME  
 Pôle Métropolitain du Grand Amiénois  
 République française  
 Département SOMME  
 Pôle Métropolitain du Grand Amiénois

**COMITÉ SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS**

Séance du 28 juin 2019

<table border="1"> <tr> <td>Conseillers en exercice</td> <td>52</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td>28</td> </tr> <tr> <td>Qui ont pris part au vote</td> <td>35</td> </tr> </table>	Conseillers en exercice	52	Présents	28	Qui ont pris part au vote	35	<p>L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit juin, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, légalement convoqué, s'est réuni en salle des assemblées de l'Hôtel de ville d'AMIENS, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain GEST.</p> <p>Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Comité Syndical le 19 juin 2019.</p>
Conseillers en exercice	52						
Présents	28						
Qui ont pris part au vote	35						
<table border="1"> <tr> <td><b>UNANIMITÉ</b></td> </tr> </table>	<b>UNANIMITÉ</b>	<p><u>Présents</u> : M. GEST, Mme FOURÉ, M.M. SAVREUX, JARDÉ, HERNANDEZ, LORIC, DESSEAUX, RENAUX, Mmes FINET, BRIAULT, M.M. DEBART, MAGNIER, DURIEUX, DEFLESSELLE, AMARA, Mmes MARCEL, MAILLART, LEMAIRE, M.M. LETESSE, FRANCOIS, VILLAIN, LEPERS, BLEYAERT, LENGLET, BABAUT, SIMON, GREVIN, Mme THIEBAUT.</p>					
<b>UNANIMITÉ</b>							
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le : <b>- 4 JUIL. 2019</b></p> <p>Et publication le : <b>5 JUIL. 2019</b></p>	<p><u>Excusés, absents</u> : M.M. MERCUZOT, FRADCOURT, Mme HAMADI, M.M. CLAISSE, CANDELA, SOMON, PETIT, WATELAIN, BEAUVARLET, DESFOSES, Mme DE WAZIERS, M.M. STOTER, LEFEUVRE, GERARD, DELNEF, DESTOMBES, Mme CARPENTIER.</p>						
	<p><u>Pouvoirs</u> :</p> <p>Mme BOHAIN a donné pouvoir à M. GEST  M. CANDELA a donné pouvoir à Mme FOURÉ  M. LOGNON a donné pouvoir à M. VILLAIN  M. Pascal RIFFLART a donné pouvoir à Mme BRIAULT  M. DE WITASSE THEZY a donné pouvoir à M. DESSEAUX  Mme PINON a donné pouvoir à M. HERNANDEZ  Mme RODINGER a donné pouvoir à M. SAVREUX  Mme FINET a donné pouvoir lors de son départ à M. RENAUX</p>						
<p>Madame FINET a quitté la séance à 16h49.</p>							

POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS  
 APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Envoyé en préfecture le 04/07/2019

Reçu en préfecture le 04/07/2019

Affiché le

ID : 080-200082063-20190628-D\_37-DE

2019/37  
SLO  
2/3

Début de la séance : 16h21

Fin de la séance : 17h20

Le compte-rendu analytique de la séance du 28 juin 2019 sera affiché le - 4 JUL. 2019

Séance présidée par : Monsieur Alain GEST.

COMITÉ SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS  
Séance du 28 juin 2019

DÉLIBÉRATION 2019/37

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2019

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'envoi du procès-verbal de la séance du 17 mai 2019 aux membres du comité syndical du pôle métropolitain du Grand Amiénois avant la présente séance,

C'est pourquoi,

Le Conseil Syndical du pôle métropolitain

DÉLIBÈRE

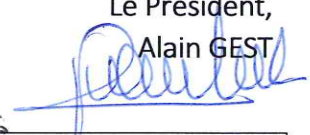
Article unique : Le procès-verbal de la séance du 17 mai 2019 est adopté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

ADOPTE A L'UNANIMITE

  
Pôle métropolitain  
du Grand Amiénois

Le Président,  
Alain GEST



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès des services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'AMIENS.

POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS  
APPROBATION DU PROCES-VERBAL